

## UE7 - La nouvelle fiche d'agrément est arrivée !!

Depuis le 29 janvier, la nouvelle fiche d'agrément pour l'épreuve 7 de DSCG est en ligne sur le site de la maison des examens ainsi qu'un document relatif aux normes bibliographiques.

En quelques lignes, quels sont les changements contenus dans cette nouvelle fiche ?

- **La partie consacrée au champ disciplinaire**

Elle a été modifiée avec l'arrivée de deux nouveaux items que sont :

- Marketing des cabinets ;
- Développement durable/Responsabilité sociale de l'entreprise.

Il n'est toujours possible de cocher que deux champs disciplinaires, mais désormais le choix est plus étendu avec 13 possibilités contre 11 auparavant.

- **Autre nouveauté, la bibliographie**

Il est demandé aux candidats, comme c'était le cas avant, de mentionner 5 références bibliographiques majeures, mais, à compter de cette année, il est également exigé de présenter en 5 lignes, pour chaque référence, l'intérêt que présente la référence par rapport au sujet ou à la problématique.

- **Dans la partie réservée aux enseignants-chercheurs**

2 rubriques ont été supprimées :

- Adéquation du plan général au sujet et à la notice ;
- Adéquation du plan à la problématique.

Ont été rajoutées les rubriques suivantes :

- Pertinence de la problématique par rapport au sujet ;
- Pertinence de la méthodologie par rapport à la problématique.

A été supprimée du point 4, Présentation matérielle.